

échange

MENSUEL DE LA VIE ASSOCIATIVE
Pays du Grand Briançonnais, des Écrins au Queyras

N° 210

OCTOBRE 2017 / GRATUIT



La mobilisation des bénévoles : une mission possible



Il y a 13 millions de bénévoles en France...
Suffisamment pour toutes les associations ?
Même si la ressource bénévole est présente, les associations doivent faire des efforts pour attirer l'attention des candidats au bénévolat et les fidéliser.

Qu'est-ce c'est ?



- La réserve civique

Vie des asso



- Les Diplo-docus

Actualités de l'ADSCB



- Formation « Organiser un événement culturel »
- Formation « Tout sur la comptabilité associative »
- Adhérez à l'asso !



ADSCB

Échange, mensuel gratuit des associations sur le nord des Hautes-Alpes, est édité par l'ADSCB. Cette fédération associative est un Centre de Ressources à la Vie Associative, qui accueille, informe, oriente et forme les responsables associatifs. Amandine Fantoni et Virginie Grimm accueillent le public :

- **À Briançon** (MJC-Centre Social) les lundi 9h-12h et mercredi 14h-18h30.

- **À Guillestre** (Mairie) lundi 18 septembre de 14h à 18h.

- **À Aiguilles** (Maison des Services aux Publics) sur rendez-vous.

- **À L'Argentière-La Bessée** (Relais de Services Publics) sur rendez-vous.

ADSCB, 35, rue Pasteur 05100 Briançon.
04 92 20 32 31 / adscb@free.fr / adscb05.org
journaléchange@wanadoo.fr

Président : Daniel Gilbert.

120 associations adhérentes en 2016.

PROCHAIN ÉCHANGE : Vos

annonces : envoyez vos textes et autres inspirations littéraires **au plus tard le .**

* Réunion publique de travail le mercredi 11 octobre à 10h à la MJC-Centre Social du Briançonnais.



Ce logo indique que Échange est en :

- **licence libre** : vous êtes autorisé à utiliser, étudier, modifier et diffuser le contenu d'Échange, y compris commercialement, - **copyleft** : à condition que les nouveaux contenus produits soient publiés avec la même autorisation, et que vous citiez vos sources.

Ours

Ce bulletin mensuel et gratuit est publié par l'ADSCB. **Siège social** : Maison des Jeunes et de la Culture - Centre Social 35 rue Pasteur 05100 Briançon. Imprimé par nos soins. Dépôt légal n° 36140818R

Directeur de la publication : Daniel Gilbert
Maquette : Emilie Chéron **Mise en page** : Virginie Grimm (ADSCB).

Les collectivités qui nous ont financé en 2015 : La Région Provence Alpes Côte d'Azur, l'État, la ville de Briançon, le Conseil Départemental des Hautes-Alpes, la communauté de communes du Briançonnais, la communauté de communes du Pays des Écrivains, les communes de l'Argentière-la-Bessée, Guillestre, le Monétier, Montdauphin, Puy Saint André, Puy Saint Pierre, Saint Clément sur Durance, Saint Chaffrey, Saint Martin de Queyrières, La Salle les Alpes, Villard Saint Pancrace.

LES ACTUALITÉS DE L'ADSCB

FORMATIONS

Formation pour associations

TOUT sur la COMPTABILITÉ ASSOCIATIVE

Réviser le trésorier cash en mas!

De la saisie comptable et le compte de résultat (session 1), à la compréhension du bilan comptable (session 2) et enfin à l'apprentissage de la gestion prévisionnelle (session 3) : trois sessions complémentaires pour vous aider à cheminer et rendre intelligibles les chiffres de votre association.

Trois sessions :
Jeudi 5
Jeudi 12 et
Jeudi 19 octobre

MJC-Centre social du Briançonnais

Infos et inscription : adscb05.org
04 92 20 32 31

TOUT sur la comptabilité associative en trois étapes

De la saisie comptable et le compte de résultat (session 1), à la compréhension du bilan comptable (session 2), et enfin à l'apprentissage de la gestion prévisionnelle (session 3) : trois sessions complémentaires pour vous aider à cheminer et rendre intelligibles les chiffres de votre association.

Les jeudis 5, 12 et 19 octobre, à partir de 18h30, à la MJC du Briançonnais.

Organiser un événement sportif ou culturel

Organiser un événement culturel : licences, convention collective, branche d'activité, emploi.

avec Frédéric Voyer du CEDRA (Conseil Départemental).

Samedi 7 octobre de 14 h à 17 h à la MJC à la MJC du Briançonnais

Informations et inscription sur adscb05.org ou 04 92 20 32 31 ou adscb@free.fr

Le journal Echange va changer de peau

Echange est amené à se transformer en profondeur à partir de janvier 2018. Nous aborderons cette nouvelle année avec des choix à faire :

- La ligne éditoriale : pour les associations ou le grand public ? Quelle place pour l'actualité des petites associations, les articles de fond, le courrier des lecteurs ?
- Le format : numérique, papier ?
- La fréquence : mensuelle ou bi-mensuelle, trimestrielle ?
- Un lien avec le site de l'ADSCB ?

- Quels espaces pour créer du lien entre les associations ?

Toutes les réflexions sont les bienvenues !

RÉUNION DE TRAVAIL PUBLIQUE
MERCREDI 11 OCTOBRE
à 10h
MJC du Briançonnais

La mobilisation des bénévoles : une mission possible



Il y a 13 millions de bénévoles en France... Suffisamment pour toutes les associations ? Même si la ressource bénévole est présente, les associations doivent faire des efforts pour attirer l'attention des candidats au bénévolat et les fidéliser. Échange vous propose quelques « trucs », piochés parmi des textes théoriques et des paroles de terrain d'associations du Briançonnais.

LES RAISONS DE LA CRISE

Elle s'explique par une évolution vers moins de militantisme et plus de consumérisme, par le manque de temps et la crainte de se faire phagocytter par l'association au lieu de se contenter de mener à bien des missions ponctuelles. Les bénévoles sont de plus en plus intéressés par des actions concrètes, des missions précises, mais ont tendance à refuser de tenir les rôles de plus en plus prenants qu'implique la position d' élu. « En risquant une analogie, on peut faire l'hypothèse que, pour le bénévolat, se dessinent aussi une fin de cycle et peut-être un changement de modèle. Ce que les associations ont parfois appelé à tort le zapping des bénévoles (considérés alors comme des consommateurs) était en fait la traduction négative d'un désir de mobilité dans un monde devenu mobile et exigeant la mobilité. Les jeunes générations de bénévoles ont devant elles un monde à la fois même

et autre. Les causes n'ont guère changé, mais les territoires et périmètres des actions, les moyens de mobilisation et les formes et possibilités d'engagement oui. Il y a donc aujourd'hui à comprendre de manière fine et sans stigmatisation

les formes et durées de l'engagement des bénévoles au sein des associations. Le bénévolat régulier s'érode mais il n'a pas disparu. Il n'est plus ni automatique ni compris comme tel. Il doit être accompagné et soutenu de manière différente que par le passé. » Recherches et Solidarités, La France bénévole en 2014.

PARTIR DU PROJET ASSOCIATIF ET Y REVENIR SANS CESSÉ

Le projet associatif n'est pas toujours écrit, il est souvent dans la tête des fondateurs, ou même parfois oublié dans les cartons. Il n'est pas qu'une

simple formalité et ne peut pas, en tout cas, n'être qu'un exposé de résolutions. Il engage les dirigeants, les bénévoles, et les salariés quand ils existent, à en respecter les termes et à faire en sorte que ce projet soit commun et puisse

“Ce que les associations ont parfois appelé à tort le zapping des bénévoles était en fait la traduction négative d'un désir de mobilité dans un monde devenu mobile et exigeant la mobilité”

ainsi être appliqué à tous les niveaux de l'association. À travers lui, chaque bénévole (et chaque salarié) se sent directement et profondément impliqué dans sa réalisation, pour faire en sorte que le projet associatif soit à la fois le ciment commun et la propriété de chacun.

Il appartient alors aux différents responsables de l'association d'avoir bien conscience que c'est de leur responsabilité de faire

vivre le projet de l'association et d'agir ainsi en toutes occasions.

J'insiste pour que tout le monde se considère comme un maillon de la chaîne





FAIRE CIRCULER L'INFORMATION SANS QU'ELLE SOIT SURABONDANTE

Il existe plusieurs outils pour favoriser la circulation de l'info, aussi bien auprès des adhérents que du conseil d'administration. Par exemple, le forum sur internet permet :

- l'affichage public des informations pratiques (programme, réunions, tâches à pourvoir, compte-rendus d'avancement des chantiers, etc.),
- la discussion en ligne, instantanée (chat) ou différée (messagerie)
- la publication en ligne des échanges entre les personnes (fils de discussion).

Evidemment l'efficacité de l'outil est liée au taux d'utilisation d'Internet par les adhérents et les bénévoles. Parfois, il faut accepter de patienter quelques temps avant de voir le forum devenir actif. Exemple d'un outil gratuit et libre : framateam, communication collaborative, <https://framateam.org>



ORGANISER DES TEMPS DE RÉUNIONS SYMPATHIQUES ET EFFICACES

Pas de réunion marathon se terminant dans l'épuisement et éventuellement les querelles ! Il est toujours utile d'annoncer à l'avance un ordre du jour ; l'idéal étant que celui-ci soit décidé collectivement à la fin de la précédente réunion... et bien sûr de le respecter.

Il peut être opportun aussi de proposer un horaire de fin de réunion, avec une dose de souplesse, là aussi. Un séminaire tous les deux ou trois ans pour s'évader du quotidien et du court terme permet de créer une cohésion d'équipe, et de faire une autoévaluation de l'association, ou de prendre d'éventuelles décisions de réorientation. Parfois le recrutement d'un salarié efficace facilite grandement le fonctionnement du conseil d'administration en lui permettant de se concentrer sur ses vraies tâches.

SAVOIR ÉCOUTER LES BESOINS DES BÉNÉVOLES

Il n'y a pas qu'une seule forme de bénévolat. Sachez écouter les besoins des personnes qui pourraient s'engager dans votre association. Soyez souple



LES RESPONSABILITÉS ET INDEMNISATION DES BÉNÉVOLES

Clarifiez les responsabilités des bénévoles

Selon la nature de la mission confiée au bénévole, il peut être nécessaire de lui déléguer certains pouvoirs. Il faudra dans ce cas lui signer un ordre de mission ou une délégation de pouvoir indiquant précisément ce qui est de sa compétence et ce qui ne l'est pas, notamment vis-à-vis des autres dirigeants (président, trésorier ...) et des instances (bureau, conseil d'administration).

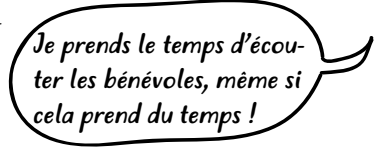
Vous devrez aussi vérifier auprès de votre assureur que le bénévole sera couvert correctement en fonction des missions spécifiques que vous lui aurez confiées. Attention à ne pas confondre la situation de bénévole et celle du salarié. Il faut absolument éviter toute ambiguïté dans les formulations et prendre garde à ce que l'indemnisation ne puisse en aucun cas être assimilée à un salaire.

Indemnisation du bénévolat

Il est tout à fait possible d'indemniser vos bénévoles à la condition d'effectuer des remboursements de frais à l'euro près, sur présentation de justificatifs dûment renseignés pour qu'il ne puisse y avoir doute sur la non lucrativité de l'opération.

Enfin rappelons que les dirigeants peuvent recevoir une rémunération inférieure aux 3/4 du smic sans que cela ne remette en cause la non lucrativité de l'association.

pour pouvoir accueillir aussi bien un bénévole

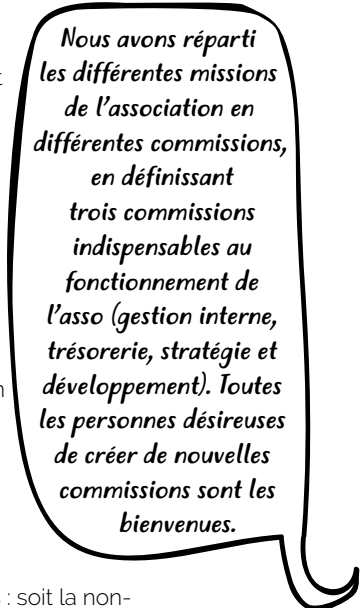


qui aura envie d'exercer une activité occupationnelle une fois par semaine, qu'une personne qui cherchera à s'investir dans un projet ponctuel et ciblé. Même si vous êtes à la recherche de bénévoles souhaitant prendre des responsabilités dans le bureau, sachez que cela viendra petit à petit en fonction de l'intérêt qu'ils éprouveront pour votre projet. D'où l'intérêt de les accueillir de manière suffisamment conviviale pour les amener à avoir envie de confirmer leur engagement.

SAVOIR PARTAGER LES TÂCHES

La difficulté à attirer de nouveaux bénévoles est souvent la conséquence d'une gouvernance inadaptée aux besoins de la structure et aux attentes de celles et ceux qui pourraient s'y investir. Certains dirigeants, parfois

du fait de leur propre sur-investissement dans l'association, ont accaparé tous les pouvoirs. Ils sont alors « plus propriétaires » de l'association que des patrons patrimoniaux de PME... avec les mêmes



conséquences : soit la non-transmission, soit une transmission en trompe l'œil, et la mort de l'association. Seule la gouvernance associative, l'implication des adhérents, un véritable conseil d'administration (et non une chambre d'enregistrement, au mieux un conseil de surveillance) peuvent pallier ce risque. Ce que certains auteurs de management d'entreprise ont appelé, il y a quelques années, « la pyramide inversée », est encore davantage transposable au monde

associatif. Ce sont bien le bénéficiaire, l'intérêt général et le projet associatif qui sont centraux. Les bénévoles, et encore davantage les dirigeants associatifs, sont au service de ces éléments centraux.

Il ne faut pas, dans certains cas, exclure la possibilité d'en appeler à des experts rémunérés ou bénévoles sur certains sujets (comme le DLA, cf. Echange de septembre 2017). En revanche, l'indépendance du conseil d'administration ne doit pas laisser ces mêmes experts se substituer à lui pour la décision politique finale, et ne doit

pas dépendre de financeurs dont la position serait trop importante.

Les décisions importantes sont prises en commun, jamais par une seule personne.

FAVORISER LE RENOUVELLEMENT DEMANDE À NE PAS RETENIR CEUX QUI VEULENT S'EN ALLER

Il ne faut pas retenir contre son gré un administrateur, même si ce dernier est important pour l'association : on ne « manipule » pas, en faisant par exemple appel à la bonne conscience. En revanche il faut aider les nouveaux administrateurs à leur prise de fonction car de leur démarrage au sein du conseil peut dépendre leur décision d'exercer plusieurs mandats. Il faut préparer l'équipe des anciens administrateurs à composer avec les nouveaux, bien préparer l'accueil de ces derniers, ne pas hésiter à leur confier des missions, dont la difficulté sera bien entendu progressive. Le comité de recrutement qui peut exister de façon plus ou moins formelle peut aussi être chargé d'évaluer le conseil lui-même

en veillant à ce que les administrateurs, anciens et nouveaux, donnent le meilleur d'eux-mêmes.

Je leur demande un chèque de caution de 100€ que je leur rends s'ils ont participé pendant l'année

UNE BONNE IMAGE ET UNE FORTE NOTORIÉTÉ

Travailler sur l'image et l'attractivité de l'association et de son projet nécessite de rappeler que les bénévoles choisissent leur association et n'y restent que si elle est attractive et dynamique. Certains renouvellements sont véritablement englués dans un cercle vicieux : leur image ringarde ne leur permet pas d'attirer de nouveaux éléments et le non-renouvellement accentue cette image ! Cette situation est d'autant plus dramatique, sur le plan personnel, que les dirigeants en place ne veulent pas voir la réalité et la vivent comme une condamnation de ce qu'ils ont fait.

NE PAS S'ENNUYER !

Une bonne dose de convivialité au sein de l'association est indispensable !

On fait des repas partagés

Les réunions se font le soir au moment du dîner, nous amenons de quoi grignoter et manger un bout ensemble.

On fait des sorties camping !

On n'organise pas une seule réunion sans un goûter !

On distribue des bonbons !

SOULIGNER LES ENGAGEMENTS ET REMERCIER LES BÉNÉVOLES

La mise en valeur du travail des administrateurs, par exemple à l'occasion de l'assemblée générale, est un bon moyen pour remercier ces derniers de leur investissement. Les adhérents se rendront d'ailleurs compte qu'ils ont affaire à une équipe. Par ailleurs, en période de

« recrutement » de bénévoles, il est indispensable d'être précis sur le temps nécessaire à la mission « Il est tentant de tricher quant à cette notion de temps pour ne pas effrayer le candidat éventuel. À terme c'est un mauvais calcul. On peut séduire en disant la vérité. »

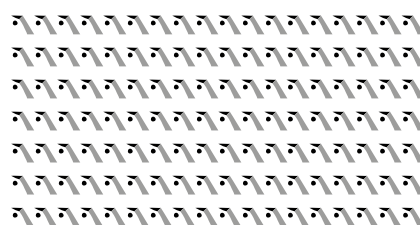
Ensuite, il faut réfléchir aussi à la notion d'échange qu'engage le bénévolat. Qu'apporte l'administrateur et que reçoit-il ? Il apporte son temps, sa compétence, son engagement et il reçoit la satisfaction d'être l'acteur essentiel d'un projet qui lui tient à cœur, l'opportunité de développer ses compétences, des contacts sociaux qui peuvent être de qualité.

Je valorise les bénévoles. J'encourage les savoir-faire repérés.

SOURCES

- Association mode d'emploi « Les bénévoles et l'association », associationmodeemploi.fr
- « France Bénévolat « Le 'recrutement' et le renouvellement des dirigeants associatifs », francebenevolat.fr
- Recherches et Solidarités, sous la direction de Cécile Bazin et Jacques Malet « La France bénévole en 2014 », 11^e édition, Mai 2014
- Pierre Birambeau, « Comment faire face à la crise de recrutement des élus ? » Juris Associations septembre 2007
- Atelier d'échange de pratiques « Comment faire pour ne pas avoir de bénévoles ? », animé par l'ADSCB, forum des associations de Briançon, 9 septembre 2017.

Contenu sélectionné avec soin pour vous par Virginie Grimm (ADSCB). Les bulles contiennent les paroles d'associations lors du forum des associations de Briançon, le 9 septembre 2017.





OUVERTURE DE LA SAISON : THÉÂTRE CHALEUREUX !

Ça commence comme les veillées d'autrefois. Un peu rétro et avec l'accent du terroir. Mais les comédiens n'ont peur de rien... et la fameuse veillée va devenir de plus en plus déjantée ! Parfois poétique, souvent surprenante, toujours drôle, comme un prétexte pour passer, ensemble, un moment inoubliable ! Une veillée singulière où la fiction bouscule le réel. A moins que ce ne soit l'inverse...

La Veillée / Cie OpUS, du dim 8 au mer 11 octobre 19h, Spectacle en plein air - Cour du Lycée d'Altitude, à partir de 12 ans. Prévoir des vêtements chauds et des couvertures (nous en fournisons aux étourdis !)

En cas de mauvais temps, le spectacle aura lieu au Piano-bar du tdB.

Tarifs > 18€/14€/10€/8€ ; 04 92 25 52 42 et accueilbilletterie@theatre-du-brianconnais.eu

RÉQUIEM DE MOZART

L'Ensemble Vocal Départemental PANACELIA fête ses 30 ans, avec un programme autour du REQUIEM de MOZART Pour soli, chœurs et un accompagnement écrit par Carl CZERNY pour Piano à 4 mains. Direction musicale Jean-Renaud ALLIX

Samedi 14 octobre à Briançon, Dimanche 15 octobre à Embrun.

Toutes les dates dans l'agenda p.12

C'est quoi ? C'est une Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne

Le principe : A travers le partenariat entre un groupe de consommateurs, les « amapiens » et des paysans locaux, son objectif est de contribuer ensemble au développement d'une agriculture paysanne, socialement équitable biologique, durable et de proximité. Autrement dit, c'est s'engager auprès de producteurs locaux à leur acheter une certaine quantité définie de produits.

Que trouve t-on dans un panier ? On peut choisir un ou plusieurs produits parmi : légumes, pain, fromages de chèvre, fromages de bre-

bis, truites, volailles, jus de fruit et miel. Certains produits sont annuels, d'autres saisonniers. C'est vous qui choisissez les quantités et composez votre panier selon vos goûts et votre budget.

Ensuite une fois inscrit, on récupère son panier le vendredi soir entre 18h et 19h à la salle du four de Saint Martin de Queyrières. Les distributions sont l'occasion de se rencontrer, d'échanger et souvent de boire un verre ensemble.

Plus d'infos

amapdeshautesvallees@gmail.com

amapdeshautesvallees.wixsite.com

La Mairie / 05120 St Martin de Queyrières

Les livraisons ont lieu à la salle du Four, en face de la mairie.

GÉNÉRATIONS MOUVEMENT BRIANÇONNAIS

Reprise des activités 4^e trimestre

- Gymnastique : Le 05/09 & 07/09
- Ateliers divers : Le 06/07 & 08 sept
- Piscine : le 18/09
- Séance vidéo : le 19/09

Les permanences reprennent à partir du vendredi 8 septembre, de 14h à 17h.

Association GMB, Ancienne école du Prorel, rue René Froger, 05100 Briançon gmb05100@gmail.com

LA RENTRÉE DE L'U.T.L.

Jeudi 5 octobre. : **Portes ouvertes** de 14h-17h dans les locaux 23b av de la République à Briançon. A 17h30 : Conférence «**Transition énergétique : l'exemple allemand**», par J.L. Nigon

Vendredi 6 octobre à 18h : Conférence «**Histoire de l'atome**» par J.L. Nigon, à la Mairie de Guillestre.

Jeudi 26 octobre à 18h : Conférence «**Une histoire (raccourcie) des ordinateurs**» par J.P. Lamiral, salle du foyer culturel de l'Argentière
04.92.21.42.92 / utl-brianconnais.com

RESTER ACTEUR DE SA VIE !

A destination des séniors, la MJC-CS du Briançonnais propose une série d'ateliers et de conférence, pour rester acteur de sa vie.

L'atelier « page blanche » : explorons nos vécus, élaborons notre récit ! Des ateliers d'échanges et d'écriture ludiques et accessibles pour partager des fragments d'hier, d'aujourd'hui et de demain... des regards sur notre vie. Séances bi-mensuelles sur trois mois animées par I. Mahenc, art-thérapeute. De 9h30 à 11h30, les 3 et 17 octobre.

Conférence débat « + de 60 ans : transmettre et bien vieillir : Rester acteur de sa vie », animée par E. Paul, thérapeute, yoga thérapeute, sophrologue. 2 octobre à 14h.

L'atelier « bien vieillir », c'est différentes approches pour entretenir son capital santé, sa mémoire et découvrir de nouveaux potentiels par le mouvement en pleine conscience. De 14h à 15h, les 9 et 16 octobre.

Cette démarche est proposée en partenariat avec la CARSAT, le département et la Conférence des Financeurs.

Contact : E. Astier 07 83 88 75 54 / Infos : www.mjc-brianconnais.fr

MA PAUVRE LUCETTE

Vendredi 13 Oct. / LA FACE B - 20h30
Ma Pauvre Lucette : Chanson slam - 38
Suite à la disparition soudaine de
Lucette, ses anciens prétendants ont
formé MPL (Ma Pauvre Lucette) pour
honorer sa mémoire en musique. Les
influences sont multiples, d'Oxmo
Puccino à Odezenne en passant par une
énergie scénique proche d'un groupe
comme Fauve, MPL s'inspire autant de
la chanson française que de la pop ou
du rap : leur concert dans les Hautes-
Alpes n'est à manquer sous aucun
prétexte ! mapauvreLucette.fr

Première partie : LE CERCLE (Rap
conscient - 05) Le Cercle Influencé
par des artistes comme le TSR
Crew, le Cercle Prod propose un rap
aux influences Old School sur des
instrumentales Boom Bap.
Facebook.com/lecercleprod/

6€ + 1€ d'adhésion occasionnelle ou
adhésion annuelle. Réservation possible
au 04 92 21 25 76

APPEL À TÉMOIGNAGES

Rozenn Le Berre, qui sera en résidence
d'auteure dans les Hautes Alpes à
l'automne, souhaite recueillir des
témoignages pour documenter son
projet d'écriture, dont l'histoire se
déroulera dans notre région frontalière.

« Afin de nourrir mon travail et ma
réflexion, je souhaite rencontrer des
personnes ayant vécu l'exil et/ou la
guerre, qui souhaiteraient témoigner.
Je m'intéresse particulièrement aux
personnes nées avant 1940 et résidant
dans les Hautes Alpes, afin de construire
l'histoire et le personnage de Léontine
(la grand-mère) au plus près du réel, et
des exilé(e)s arrivé(e)s récemment dans
le département, notamment en famille,
pour mieux comprendre et raconter
Selma (la camarade de classe). »

Si vous êtes intéressé par cette
démarche, ou si vous connaissez
des personnes susceptibles de l'être,
n'hésitez pas à nous contacter.

RIONS DE SOLEIL / GROS TEXTES
Épicerie Littéraire / Les Aubergeries
05380 CHÂTEAURoux LES ALPES
rionsdesoleil.org
sites.google.com/site/grostextes
04 92 49 65 31

Toutes les dates dans l'agenda p.12

Les rendez-vous cinématographiques d'automne

L'association LES TOILES FILANTES propose deux
soirées uniques pendant ce festival cinéma :

SAMEDI 14 OCTOBRE

Avec la participation d'Emmanuel
Parraud, réalisateur :

* à 18h30 : SAC LA MORT
d'Emmanuel Parraud (1h18,
2017) : « Sur une île de la Réunion
contemporaine et pourtant emplies
des signes d'une société ancienne
et mystique, où la sorcellerie et les
symboles envahissent le quotidien,
Patrice lutte pour ne pas sombrer
dans la folie. Le réalisateur nous
plonge avec brio dans un territoire
de fiction inédit et dans sa langue, le
créole. Sans jamais céder au folklore,
le film s'appuie sur une fabuleuse
galerie de personnages qui semblent
tous avancer sur un fil, entre
cauchemar et réalité » (Laurence
Reymond)

* 20h : buffet aux saveurs de îles, sur
réservation au 07 69 06 11 95

* 21h15 : ADY GAZY, de Lova
Nantenaina (1h24, 2015) : « Ce
film rend justice à l'inventivité de
l'Afrique; tourné à Madagascar,
il montre comment les habitants
surmontent les difficultés grâce à la
débrouillardise et à une solidarité
teintée d'humour. » Le film se termine
par une adresse au monde dans
la tradition du Kabary, l'art oratoire
malgache, dont le message est
simple : le génie d'un peuple ne se
mesure pas à des statistiques sur la
pauvreté...
Vous découvrirez à la MJC, une
exposition de photos choisies par
Emmanuel Parraud : tournage du
film... et des photos sur Madagascar.

SAMEDI 21 OCTOBRE

soirée organisée en partenariat avec
l'association « Tous Migrants »

Dès 19h30 Amrita David, monteuse
et collaboratrice d'Alice Diop nous
accueillera autour de notre panier
repas à partager puis animera le débat
lors de la projection de...



à 20h30 : LA PERMANENCE
d'Alice Diop (1h37, 2016) : Un film
d'observation en cinéma direct lors
de consultations à l'hôpital Avicenne
de Bobigny, dont la conception de la
mise en scène témoigne de l'art de
l'attention à l'autre (Camille Bui)... Pour
ce documentaire, Alice Diop est allée
à la rencontre des hommes malades,
marqués dans leur chair, pour qui la
douleur dit les peines de l'exil. S'ils
reviennent à la permanence de l'hôpital,
c'est qu'ils ne désespèrent pas d'y
trouver le moyen de tenir debout, de
résister au naufrage.

lestoilesfilantes05.blogspot.fr

La laïcité dans les services publics

L'obligation de neutralité imposée aux fonctionnaires est désormais inscrite dans la loi. Comme tous les travailleurs, les fonctionnaires jouissent de la liberté d'opinion. Cependant, cette liberté est assortie d'une obligation de neutralité, qui a longtemps été fondée sur la seule jurisprudence du conseil d'Etat. Depuis la loi du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires, le nouvel article dispose que : "dans l'exercice de ses fonctions, le fonctionnaire est tenu à l'obligation de neutralité " et d'autre part, que "le fonctionnaire exerce ses fonctions dans le respect du principe de laïcité. A ce titre, il s'abstient notamment de manifester, dans l'exercice de ses fonctions, ses opinions religieuses."

Approche juridique de la laïcité

La laïcité, c'est notre saga du moment. Après l'épisode 1 qui a réduit en miettes les idées reçues, l'épisode 2 qui nous a fourni une lecture historique, voici que nous abordons les aspects juridiques de la laïcité.

La charte de la Laïcité dans les services publics

La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction

d'origine, de race ou de religion. Elle garantit des droits égaux aux hommes et aux femmes et respecte toutes les croyances. Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, notamment religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi. La liberté de religion ou de conviction ne rencontre que des limites nécessaires au respect du pluralisme religieux, à la protection des droits et libertés d'autrui, aux impératifs de l'ordre public et au maintien de la paix civile. La République assure la liberté de conscience et garantit le libre exercice des cultes dans les conditions fixées par la loi du 9 décembre 2015.

Le devoir de neutralité s'applique aux agents de la fonction publique quel que soit leur statut (titulaire, vacataire, stagiaire, etc.) et aux salariés d'organismes de droit privé chargés d'une mission de service public.

Tous les usagers sont égaux devant

le service public. Ils ont le droit d'exprimer leurs convictions religieuses dans les limites du respect de la neutralité des services publics (pas de prosélytisme), de son bon fonctionnement et des impératifs d'ordre public, de sécurité, de santé et d'hygiène.

Les usagers ont le droit de porter des

"Tous les usagers sont égaux devant le service public. Ils ont le droit d'exprimer leurs convictions religieuses dans les limites du respect de la neutralité des services publics"

signes religieux à condition de laisser leur visage apparent (loi du 11 octobre 2010 interdisant la dissimulation du visage dans l'espace public.)

Les seuls usagers d'un service public soumis à l'interdiction de porter des signes religieux ostensibles sont les élèves des écoles, collèges et lycées publics (code de l'éducation)

L'adaptation du fonctionnement du service public ne peut être exigée par un usager, mais le service public s'efforce de

prendre en considération les convictions de ses usagers.

Lorsque la vérification de l'identité est nécessaire, un agent public peut demander à un usager de retirer un signe religieux le temps de la vérification.

Dans les lieux de privation de liberté (casernes, hôpitaux, prisons, centre éducatifs fermés, etc.) l'Etat doit permettre aux usagers d'exercer leur culte, en prenant en charge les dépenses nécessaires.

Attention, la plupart des organismes de droits privés, financés par l'institution publique ne sont pas des services publics.

La religion et l'entreprise

L'expression de "laïcité des entreprises" est inappropriée car le principe de laïcité ne concerne que les institutions publiques. La question de la liberté religieuse en entreprise (toutes structures de droit privé, société ou association) relève du droit du travail.

Les droits et obligations des salariés dans les entreprises classiques

Comme nous l'avons déjà rappelé, la liberté de conscience constitue un droit fondamental garanti par la constitution. Cette liberté inclut la liberté de manifester sa religion. Ainsi, les restrictions imposées par un employeur à cette liberté doivent être rigoureusement justifiées et proportionnées. « Nul ne peut apporter aux droits des personnes et aux libertés individuelles et collectives de restrictions qui ne seraient pas justifiées par la nature de la tâche à accomplir ni proportionnées au but recherché. » (Code du Travail)

Ces restrictions peuvent être justifiées lorsque l'exercice du droit à manifester sa religion est incompatible avec des normes d'hygiène et de sécurité ou entrave la réalisation de la mission du salarié. Toute restriction d'une liberté doit être précise et limitée.

Ainsi un salarié ne peut mettre en avant sa conviction religieuse pour se soustraire à une visite médicale. De même la cour de cassation a validé le licenciement d'un boucher de confession musulmane qui refusait d'être en contact avec de la viande de porc.

Les clients protégés contre la discrimination religieuse

Si une entreprise peut, sous certaines conditions, restreindre la liberté de religion de ses salariés, elle ne peut faire de même avec ses clients. Le refus de délivrer un bien ou un service en raison de la religion constitue une discrimination, passible de trois ans de prison et 45.000€ d'amende.

La Laïcité repose sur deux fondements : la liberté de religion et la neutralité de l'Etat.

La liberté de religion

Elle englobe la liberté de conscience et la liberté de culte. Elle inclut entre autres la liberté de manifester sa religion, en portant des signes religieux (laissant le visage découvert) ou en participant à des manifestations religieuses dans l'espace public. L'Etat peut toutefois limiter cette liberté pour des motifs liés à la sécurité publique, à la protection de l'ordre, de la santé ou de la morale publiques, ou à la protection des droits et libertés d'autrui. Par ailleurs, les citoyens ne peuvent se prévaloir de leurs convictions religieuses pour s'affranchir de la loi ou des règlements.

Le droit de manifester sa religion peut également être limité par l'employeur. Dans la fonction publique, tous les agents sont soumis au devoir de neutralité. Dans le secteur privé, le droit de manifester sa religion peut être restreint pour des raisons de sécurité ou d'hygiène, ou si l'exercice de ce droit par le salarié entrave ou rend impossible la réalisation de sa mission. Cependant, toute restriction de cette nature doit être précise et limitée. Il ne saurait y avoir d'interdiction générale et absolue de manifester sa religion dans une entreprise. Toute restriction non justifiée constitue une discrimination religieuse. Il en va de même pour tout refus de délivrer un bien ou un service en raison de la religion.

La neutralité de l'Etat

En premier lieu, les pouvoirs publics ne peuvent salarier les ministres des cultes, sauf dans les établissements fermés (internats, casernes, hôpitaux, prisons, etc.) où les individus ne pourraient autrement exercer leur liberté de culte. Les pouvoirs publics ne peuvent pas non plus subventionner les activités religieuses des associations culturelles, en leur versant des subsides ou en mettant à disposition des locaux gratuitement pour l'exercice public du culte. Ces interdictions n'empêchent toutefois pas l'Etat ou les collectivités territoriales de dialoguer avec les acteurs religieux.

La neutralité de l'Etat s'applique aussi aux bâtiments publics, qui doivent être vierges de tout signe religieux. Enfin, les fonctionnaires ne peuvent laisser transparaître leurs convictions religieuses par leur tenue ou leur comportement. Ce devoir de neutralité s'impose à tous les agents des trois fonctions publiques, quel que soit leur statut, ainsi qu'aux salariés des structures exerçant une mission de service public. L'interdiction de porter des signes religieux concerne également les élèves des écoles, collèges et lycées publics.

Deux exemples pour comprendre

Une cantine sert un menu unique avec de la viande

Des parents d'enfants scolarisés refusent que leurs enfants mangent de la viande. Ils contestent le fait que l'établissement ne respecte pas leurs convictions religieuses en proposant un menu de substitution.

La restauration scolaire est un service public facultatif qui relève de la compétence des mairies (pour les écoles), des départements (pour les collèges) des régions (pour les lycées). « Les collectivités locales disposent d'une grande liberté dans l'établissement des menus et le fait de prévoir des menus en raison de pratiques confessionnelles ne constitue ni un droit pour les usagers, ni un devoir pour les collectivités ». **À ce titre, l'absence de menu de substitution ne constitue pas une discrimination.**

Dans les faits, de nombreuses cantines scolaires proposent des repas de substitutions afin que les enfants puissent manger ensemble.

Des étudiantes portent le voile sur les bancs de l'université

« Dans les écoles, les collèges et les lycées publics, le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit. Le règlement intérieur rappelle que la mise en oeuvre d'une procédure disciplinaire est précédée d'un dialogue avec l'élève. » **Code de l'éducation, L.141-5-1**

L'article L.811-1 du Code de l'Éducation précise que les usagers du service public de l'enseignement supérieur « disposent de la liberté d'information et d'expression à l'égard des problèmes politiques, économiques, sociaux et culturels » **et qu'ils peuvent exercer « cette liberté à titre individuel et collectif, dans des conditions qui ne portent pas atteinte aux activités d'enseignement et de recherche et qui ne trouble pas l'ordre public. »**

Ils sont donc libres de porter des signes religieux distinctifs, discrets ou non ; la loi sur le port de signes religieux à l'école n'a pas été étendue à l'enseignement supérieur.

Des Diplo-docus dans les Hautes-Alpes ?



L'agenda Partagé des associations proposé par Kheper et dont un article est paru dans l'Échange du mois de juin dernier prend petit à petit sa vitesse de croisière. Mais l'activité de Kheper ne se cantonne pas à la diffusion de cet agenda deux fois par mois.

Les membres de l'association sont aussi représentants dans les Hautes-Alpes des Amis du Monde diplomatique, journal national indépendant qui paraît dans plus de 20 langues et 44 éditions internationales. Pour faire connaître cet « ovni » dans le monde hyper concentré des médias, Kheper et les Amis du Monde diplo organisent dans les Hautes-Alpes une soirée par mois à partir d'un article du journal : ce sont les Diplo-docus.

Ces rencontres régulières, qui commenceront dès le 28 septembre, découlent en droite ligne de notre double expérience – de la mise en démocratie de la science à la liberté de la presse – avec un souci permanent de cohérence. Ceci afin de trouver du sens et la possibilité de construire en changeant notre regard et avec un regain d'humanité.

L'actualité est brûlante. Les applications technologiques et scientifiques contribuent largement à la transformation d'un monde qui nous laisse perplexes et inquiets sur son devenir. Or, la diffusion des connaissances et de l'information par les médias est globalement univoque et conformiste. Elle va dans le sens d'une notion de « progrès » qui

se situe dans le plus... plus de consommation, plus de croissance, plus de compétitions, plus de performances. Forcément, puisque la grande majorité des médias est liée à la consommation et à la finance...

Dans ce contexte, le Monde diplomatique, dont l'originalité est directement liée à son indépendance éditoriale et financière (acquise depuis 1996), fait office d'exception, véhiculant des informations fiables et authentiques, des analyses originales, et mettant en évidence les liens entre situation économique globale et événements.

“Nous tenterons de répondre à la question du collectif et à la façon dont nous pourrions améliorer notre propre cohérence”

Concrètement, le « Diplo-docus », c'est une drôle de bête, qui se veut ainsi le relais d'une parole libre et engagée, citoyenne et participative, créative et innovante.

Les articles du Monde diplomatique, de même que les différents outils filmiques ou pédagogiques choisis, seront des

supports documentés et éclairants pour élever nos points de vue et offrir des perspectives plus globales.

Il ne s'agira en aucun cas de proposer une vision binaire du monde nous plaçant dans une attitude passive, mais de construire une dynamique nous positionnant comme acteurs co-responsables du monde dans lequel nous vivons. Ensemble, nous tenterons de répondre à la question du collectif et à la façon dont nous pourrions améliorer notre propre cohérence alors que nos repères sont trop souvent mis à mal.

En pratique, les « Diplo-Docus » prendront la forme d'une rencontre autour d'un article ou d'une thématique du journal :

- au cours d'une soirée, d'une journée ou plus,
- organisée chaque mois ou presque,
- avec un intervenant journaliste ou autre,
- au Fourmidaible Café du Peuple à Veynes ou ailleurs,
- ponctuée de courts-métrages et d'extraits de films ou non,
- mais toujours dans la convivialité et le partage d'une assiette et d'un verre...

Bref, c'est le prétexte pour se rencontrer et venir en discuter. Nous aspirons à porter « une manière de voir singulière et rigoureuse » à l'instar du Monde diplomatique, « journal de référence de tous ceux qui veulent comprendre le monde - mais aussi le changer ».

En guise de conclusion, nous pouvons dire que nous ne sommes pas attachés à un lieu géographique et nous sommes donc disposés à organiser nos Diplo-docus partout dans le département en fonction des demandes. Il suffit de nous contacter : diplo-docus@kheper.org. C'est dit !

La réserve civique

Qu'est-ce que c'est ?

Instituée par la loi Egalité et Citoyenneté n° 2017-86 du 27 janvier 2017 (JO du 28.01.2017), la Réserve civique est une réponse au désir d'engagement des citoyens qui s'est largement manifesté après les attentats de 2015. La réserve civique permet l'engagement bénévole et occasionnel de citoyens et étrangers résidents régulièrement sur le territoire français. Être réserviste civique, c'est être acteur d'un ou plusieurs projets d'intérêt général, inspirés par les valeurs de la République, proposés par des organismes publics ou associatifs. Ces projets peuvent concerner 10 domaines d'action : la solidarité et le vivre ensemble, l'éducation et l'insertion professionnelle, la culture, la santé, l'environnement, le sport, la mémoire et la citoyenneté, la coopération internationale, les interventions d'urgence en situation de crise ou d'événement exceptionnel, la sécurité. Outre la loi Egalité et Citoyenneté, la réserve civique est régie par le décret d'application n°2017-930 du 9 mai 2017 ainsi que par une charte, qui lui est annexée.

Quelles sont ses spécificités ?

La Réserve civique vise en premier lieu à permettre à tous ceux qui ont manifesté, depuis janvier 2015, l'envie de s'engager, d'offrir de leur temps au service de la République et de ses valeurs. Cet engagement est distinct de celui proposé par les réserves opérationnelles ou spécialisées (militaires, garde

nationale, sanitaire ou pénitentiaire). La réserve civique est à la disposition des associations, des collectivités territoriales et des administrations qui ont besoin du concours occasionnel de bénévoles. La réserve n'est donc pas l'apanage des services publics. Devenir réserviste civique, c'est devenir acteur des politiques publiques et des mobilisations nationales ou territoriales pour des causes liées aux valeurs de la République. C'est le cas, par exemple, de la sécurité routière et de la sécurité civile, de la protection de l'environnement, du soutien scolaire, de l'accueil des migrants etc.

Quelle est la différence entre Service Civique et Réserve Civique ?

La Réserve civique est ouverte à tous (citoyens et étrangers résidents régulièrement sur le territoire français) à partir de 16 ans sans limite d'âge supérieure. Elle propose des missions occasionnelles, ponctuelles ou récurrentes, à caractère bénévole. Le Service civique s'adresse, quant à lui, aux jeunes de 16 à 25 ans uniquement (30 ans pour les jeunes en situation de handicap). Les missions de service civique s'étendent sur une période de 6 à 12 mois et ouvrent droit à une indemnisation mensuelle. Service civique et réserve civique ont en commun deux caractéristiques : ils font appel à des volontaires et opèrent tous deux dans le champ des valeurs républicaines.

Si vous souhaitez accueillir ou devenir réserviste, rendez-vous sur reserve-civique.beta.gouv.fr

DE L'HOMME AUGMENTÉ AU TRANSHUMANISME

Conférence Samedi 7 octobre à 18h30 • La Cure des Alberts, par l'AAA.

Patrick Collier, philosophe passionné, nous emmène faire une promenade dans le futur, après celles dans l'infiniment grand (astrophysique) en 2014 et l'infiniment petit (physique quantique) en 2012. Entrée gratuite et ouverte à tous. Verre de l'amitié offert en fin de conférence.

2^E RENCONTRE, MONTAGNE PARTAGÉE SOLIDAIRE « DROIT AU LOISIR POUR TOUS »

Parce que partager l'alpinisme avec les plus démunis est une expérience riche de sens aujourd'hui..., des apprentis montagnards, issus de la grande pauvreté vous invitent le samedi 7 octobre, de 9h à 18h, au musée de Grenoble, 5 place de Lavalette. Témoignages / conférences, débats, ateliers, exposition, forum, projections ! Entrée libre et gratuite. Les apprentis montagnards ouvriront cette journée par leur témoignage de ce que la montagne peut offrir à tous.

JOURNÉE DE SENSIBILISATION

L'association JALMALV (Jusqu'À La Mort, Accompagner La Vie) organise de nouvelles journées de sensibilisation, afin de faire connaître l'association et d'informer les personnes intéressées par le bénévolat d'accompagnement des personnes en fin de vie. Ces journées auront lieu à Gap, le 16 septembre 2017 dans les locaux de l'UDAF et à Briançon, le 14 octobre à la MJC, de 9h à 17h. Renseignements au 07 52 04 00 56, ou jalmalv05@laposte.net.

MASSAGE BIEN-ÊTRE

Reprise des ateliers de pratique en massage Bien-être au centre socio-culturel, un samedi par mois, de 15h à 19h le samedi le 21 octobre, le 4 novembre, le 2 décembre, atelier ouvert à tous !

Association Cœur et mains, Laurence Rage, praticienne en massage Bien-être, somatothérapeute. contact au 06 87 54 73 71 ou coeurmains7@gmail.com.

Toutes les dates dans l'agenda p.12

Octobre 2017



Mercredi 18

10h : **Café asso de la ville de Briançon** « dossier de demande de subvention »
le soir : **premier anniversaire** du Chapoul café, par Tutti Quanti.

Jeudi 19

8h30 : **colloque** « arts et promotion de la santé », par le CoDES05, Savines-Le-Lac
18h30 : **formation** comptabilité associative session 3, par l'ADSCB, MJC du Briançonnais
exposition éphémère « la Grande Lessive », Centre Socioculturel des Écrins.

Vendredi 20

20h30 : **concert festif** « Zoufris Maracas », par le TdB à Briançon.

Samedi 21

De 15h à 19h : **atelier** de pratique en massage bien-être, par cœur et mains, centre socio-culturel de l'Argentière.
19h30 : **accueil** avec Amrita David, puis **projection** à 20h30 « La permanence », par l'ASCPB Les Toiles Filantes, cinéma Eden Studio à Briançon.
20h : **concert** « Harvey Rushmore and the octopus », Chapoul Café à Briançon

Lundi 23

En soirée : **parrainage** républicain des demandeurs d'asile.

Jeudi 26

18h : conférence « **Une histoire (rac-courcie) des ordinateurs** » par l'UTL, salle du foyer culturel de l'Argentière.

Du 26 au 29 octobre

Festival Vauban en musique, festival d'automne de Briançon, par les Offenbachiades du Briançonnais, Casino Circus à Briançon.

Vendredi 27

19h : **soirée** « Diplo-docus » sur « L'enfer du miracle allemand », par Kheper et les amis du Monde diplomatique, le Fourmi diable à Veynes.
21h : **concert** « Elakim + Etienne + Manja + TT » Quartier libres Skadi et Tribal Rythmi'k, par la Face B à la MJC du Briançonnais.

Samedi 7

18h30 : **conférence** « de l'homme augmenté au transhumanisme », par l'AAA, la Cure des Albert
2e **Rencontre** Montagne Partagée Solidaire « Droit au loisir pour tous », par 824000, Musée de Grenoble.
14h-17h : **formation ADSCB** « organiser un événement culturel : licence, convention collective, branche d'activité, emploi... » par l'ADSCB et le Cedra, MJC - centre social du Briançonnais.

Du 8 au 11

19h : **théâtre chaleureux** « La veillée », par le TDB, cour du Lycée d'Altitude

Mercredi 11

20h30 : **conférence** « processionnaire du Pin et le réchauffement climatique », par Arnica Montana, MJC Briançonnais.

Du 12 au 15

Rencontre agro-bio-écologiques Briançonnaises, par Bio ConsomActeurs Paca France, salle du vieux colombier à Briançon

Jeudi 12

18h30 : **formation comptabilité associative** session 2, par l'ADSCB, MJC - centre social du Briançonnais.

Vendredi 13

20h30 **concert** « Ma pauvre Lucette » + « Le cercle », par la Face B, MJC du Briançonnais.

Samedi 14

De 9h à 17h : **journée de sensibilisation** « être accompagnant bénévole », par Jalmav, MJC - centre social du Briançonnais
18h30 : **projection** « Sac la mort », puis buffet exotique, puis projection « Ady Gazy », par l'ASCPB Les Toiles Filantes, cinéma Eden Studio à Briançon.
Concert « Requiem » de Mozart, par l'ensemble Panacelia, Briançon.

Mardi 17

9h30 : **atelier** bien vieillir « Page blanche », par et à la MJC du Briançonnais.

Dimanche 1er

Atelier de danses actuellement trad, puis bal, La face B à Briançon.

Lundi 2

14h : **atelier** bien vieillir par et à la MJC du Briançonnais.

Mardi 3

9h30 : **atelier** bien vieillir « page blanche », par et à la MJC du Briançonnais

Jeudi 5

18h30 : **formation comptabilité associative** session 1, par l'ADSCB, MJC - centre social du Briançonnais.
14h : **portes ouvertes** à UTLGB
17h30 **conférence** « Transition énergétique : l'exemple allemand »

Vendredi 6

18h : **conférence** « Histoire de l'atome » par l'UTL, Mairie de Guillestre.